



SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

FONDÉE EN 1845 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 20 AOÛT 1925

93, RUE DE PARIS - 03000 MOULINS TÉL. 04 70 34 08 13

SITE INTERNET : www.societedemulationdubourbonnais.com

E-MAIL : emulation.bourbonnais@orange.fr

Demande d'admission

**Informations sur la Société d'Émulation du Bourbonnais
(page à conserver par l'adhérent)**

Ce qu'elle est : son but

Société savante fondée en 1845, elle a pour but, disent ses statuts, de cultiver Lettres, Sciences et Arts, spécialement ceux relatifs à l'ancienne province du Bourbonnais ou le département de l'Allier, et de stimuler les travaux qui s'y rapportent. Elle n'a aucun caractère politique ou religieux. Elle ne fait aucune distinction de sexe ou de nationalité. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 1925. Ses présidents d'honneur sont le préfet du département, l'évêque du diocèse, le président du conseil départemental, le maire de la ville de Moulins et le commandant d'armes.

Son oeuvre accomplie jusqu'ici

La Société a commencé dès 1846 à publier un bulletin dont la collection forme aujourd'hui un riche ensemble documentaire sur le Bourbonnais. Elle a rassemblé dans sa bibliothèque, ouverte à toutes catégories de chercheurs, quantité d'ouvrages (environ 20 000 livres et brochures) et diverses archives ainsi que des objets de musée.

Elle a organisé depuis 1899 une excursion annuelle dans diverses régions de l'ancienne province du Bourbonnais. Certaines années, elle a pu également organiser de courts voyages d'études.

Elle a tenu chaque mois une réunion de ses sociétaires, leur permettant d'évoquer leurs travaux ou leurs découvertes. Elle a contribué à la publication d'ouvrages.

Enfin, elle a participé à de nombreux événements culturels en Bourbonnais, à une époque où ils étaient moins nombreux qu'aujourd'hui. On peut citer pour mémoire, sans chercher l'exhaustivité :

- L'érection de la statue de Théodore de Banville à Moulins (1896).
- L'organisation de la Quinzaine bourbonnaise, la plus grande manifestation artistique, historique, archéologique et littéraire qu'ait connue Moulins (1925).
- Le 5^{ème} centenaire de la chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais (1929).
- La fondation de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France (1934).
- Le centenaire de la Société d'Émulation, marqué par diverses participations officielles (Education nationale, Institut) et par la publication d'un volume conséquent retraçant l'histoire de la Société (1946).
- Le millénaire du Bourbonnais où fut reçu l'aîné des Bourbon, Alphonse, duc d'Anjou (1987).
- L'année Pierre et Anne de Beaujeu, fêtée par conférences et manifestations musicales (1988).
- Le millénaire de Moulins, marqué par une trentaine de manifestations le plus souvent animées par nos sociétaires (1990).
- Le cent-cinquantième de la Société, occasion de spectacles, concerts, pièces de théâtre, conférences et colloque (1995).
- Le congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre, tenu à Moulins, dont les actes ont fait l'objet d'une publication (2002).

La Société a participé à toutes les manifestations auxquelles elle a été invitée. Elle a toujours répondu aux demandes de prêts, d'articles ou d'exposés. Si ses activités dans le domaine archéologique ne sont plus aussi importantes qu'au 19^{ème} siècle, époque à laquelle elle monopolisait cette discipline, elle est demeurée attachée fortement à cette science en évolution constante et à ceux qui la pratiquent.



Société d'Émulation du Bourbonnais

La Société est fière d'avoir contribué à la création du Musée Anne-de-Beaujeu par le don au département de toutes ses collections archéologiques. Elle a été aussi à l'origine du Musée du Folklore, implanté dans sa propriété moulineoise, 4, Place de l'Ancien Palais, dont elle a assuré l'entretien et la restauration. Egalement propriétaire, en forêt de Tronçais, du prieuré de La Bouteille, elle l'a réparé, rendu au culte et réhabilité au point d'obtenir le prix Emile-Mâle en 1989.

Son évolution récente

Depuis les années 2000, la Société a dû évoluer. Faute de disposer des fonds et des talents appropriés, elle a choisi de renoncer à la gestion de son patrimoine immobilier. Elle a organisé soigneusement la répartition de ses collections par des mises en dépôt dans plusieurs musées professionnalisés de la région. Elle maintient un contact privilégié avec le musée moulineois « Regard sur la Visitation », implanté dans ses locaux. En échange, elle a obtenu de la ville de Moulins de pouvoir s'installer durablement à la Maison des Associations, 93, rue de Paris.

Elle tente de consacrer désormais son activité à l'approfondissement des connaissances en histoire locale bourbonnaise, en s'appuyant sur sa riche bibliothèque, aux fonds encore méconnus, et sur la publication de son bulletin trimestriel.

Ses ressources : cotisations et abonnements

La Société compte actuellement environ 300 membres, dont la grande majorité règle son abonnement annuel au bulletin. Le montant de ces abonnements couvre les frais d'impression de cet instrument essentiel d'information. Le fonctionnement général de la Société est assuré par les cotisations de ses membres et les subventions accordées par le conseil départemental et deux villes de la région moulineoise. Son avenir est lié aux dons et legs qui pourraient lui être accordés et au recrutement de nouveaux sociétaires, motivés par l'histoire de leur pays.

La participation annuelle de chacun est de 57 euros (cotisation : 11 euros ; abonnement : 46 euros). La qualité de « membre à vie » est accordée à tout sociétaire réglant 200 euros, soit 20 fois le montant de la cotisation annuelle. L'envoi du bulletin n'est assuré qu'après paiement de l'abonnement annuel.

Avantages offerts aux sociétaires

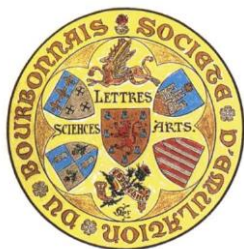
Tous les adhérents peuvent participer gratuitement aux séances mensuelles de la Société, consulter les ouvrages de la bibliothèque le mercredi après-midi (14 h. 30 à 18 h.) et emprunter des ouvrages à domicile, sous réserve de respecter le règlement intérieur de la bibliothèque. Ils peuvent consulter les inventaires d'archives réalisés sur ordinateur. Ils sont naturellement prioritaires pour prendre part aux excursions.

Les non-adhérents sont tenus de régler 5 euros par séance de recherche en bibliothèque.

Comment intégrer la Société ?

Adresser au siège la demande d'admission jointe. Solliciter deux parrains, membres de notre compagnie pour l'appuyer. Attendre la parution officielle de votre admission dans le bulletin de la Société.





SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

FONDÉE EN 1845 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 20 AOÛT 1925

93, RUE DE PARIS - 03000 MOULINS TÉL. 04 70 34 08 13

SITE INTERNET : www.societedemulationdubourbonnais.com

E-MAIL : emulation.bourbonnais@orange.fr

Demande d'admission à remplir par l'adhérent

À retourner au siège de l'association 93 rue de Paris, 03000 MOULINS

Je soussigné(e) M. Mme
(NOM et prénom)

Adresse :
.....
..... (mentionner le code postal)

Adresse de messagerie :

Profession :

Remplir le cas échéant :

- Titres, distinctions travaux :

.....
.....

- Principales publications :

.....
.....

Demande à être admis (e) à la *Société d'Émulation du Bourbonnais* et prie :

❖ Nom : M. ou Mme.....signature/parrain :

❖ Nom : M. ou Mmesignature/parrain :

Membres de la Société de bien vouloir lui servir de parrains.

Date et signature du demandeur :

Options : cocher la case correspondant à votre option :

☞ Je choisis d'adhérer seulement à l'association, je paie une cotisation de **11 €**
(j'ai droit aux séances, à la bibliothèque et aux excursions)

☞ Je choisis d'adhérer **et** de m'abonner au bulletin : je paie **11 € + 46 € = 57 €**
(j'ai tous les avantages offerts par l'association)

☞ je m'abonne seulement au bulletin : je paie **49 €**
(je n'ai pas les autres avantages procurés par l'association)

La cotisation à notre société est annuelle.

Elle s'entend pour l'année civile, c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Elle doit être payée au plus tard le 28 février quelle que soit la date anniversaire de votre inscription.

Elle peut être acquittée :

- par **chèque** à l'ordre de la Société d'Émulation du Bourbonnais et adressée au 93 rue de Paris 03000 Moulines
ou

- par **virement bancaire** sur le compte Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

N° 08779491521. BIC : CEPAPRPP871 IBAN : FR76 1871 5002 0008 7794 9152 195.

